



# PLAN VÉLO

## ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

2019 - 2027



## Sommaire

<b>A/</b> État des lieux et diagnostic.....	p. 5
<b>B/</b> Méthodologie et calendrier.....	p. 13
<b>C/</b> Orientations stratégiques.....	p. 17
<b>D/</b> Plans d'actions.....	p. 21



**Christophe BÉCHU**

*Président d'Angers  
Loire Métropole*



## Aménager et développer notre territoire grâce au vélo

Notre Communauté urbaine œuvre pour améliorer la pratique du vélo sur son territoire. Ces aménagements sont appréciés pour notre environnement et plébiscités par les utilisateurs.

À ce jour, Angers Loire Métropole compte plus de 500 kilomètres d'infrastructures cyclables, dont 215 pour la seule ville d'Angers.

Depuis 2014, de nouvelles voies vertes ont été créées, qui permettent d'ouvrir des liaisons douces entre les communes. Des box individuels et des places de stationnement pour les bicyclettes ont été installés auprès des gares, des arrêts de bus ou des aires de covoiturage afin d'assurer une meilleure intermodalité avec les autres modes de transport.

Non-polluant, peu coûteux et bon pour la santé, le vélo est au carrefour des préoccupations de nos concitoyens, entre social, économie et écologie, autant qu'il l'est des enjeux de développement de notre société.

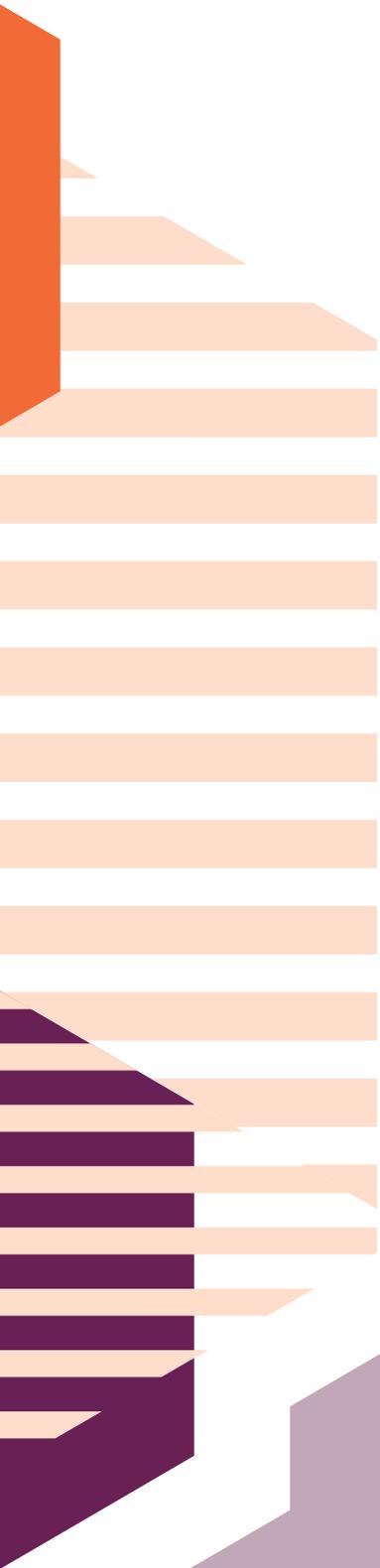
C'est pourquoi, avec les élus communautaires, nous avons décidé de l'inscrire au cœur des mobilités.

Le Plan vélo d'Angers Loire Métropole, élaboré en concertation avec les élus et les associations, est légitimement ambitieux.

Il prévoit d'augmenter la part modale de la bicyclette dans les déplacements quotidiens sur notre territoire à 6 % d'ici à 2027. Soit le double de la situation constatée au début de notre mandat.

Ce plan repose sur 5 axes, s'appuie sur 25 actions et prévoit un investissement d'environ 20 millions d'euros au travers d'un plan pluriannuel d'investissement qui sera actualisé si nécessaire.

Aménager l'espace public en le partageant, développer l'offre de services, promouvoir l'utilisation du vélo, telles sont les grandes ambitions de ce plan qui s'inscrit pleinement dans le schéma pour la transition écologique que nous sommes en train de mener.





**A**  
**ÉTAT DES LIEUX  
ET DIAGNOSTIC**



L'élaboration du Plan vélo d'Angers Loire Métropole s'appuie sur :

- Un travail de terrain ;
- Les données du Système d'information géographique ;
- L'analyse de documents déjà existants dont le PLUi ;
- La rencontre et le dialogue avec les acteurs du territoire :
  - Les communes d'Angers Loire Métropole ;
  - L'association Place au vélo.

## **SUR L'AGGLOMÉRATION <sup>(1)</sup>**

### **Les déplacements tous modes confondus :**

- 990 000 déplacements quotidiens, soit une augmentation de 16 % depuis 1998. La croissance est beaucoup plus élevée sur la 2<sup>e</sup> couronne (+40 %) ;
- 3,87 déplacements par jour et par personne (mobilité individuelle). Les habitants se déplacent plus qu'en 1998 (+8,5 %) surtout sur le pôle centre et la ville d'Angers ;
- 17 min et 4,4 km sont les caractéristiques d'un déplacement moyen.

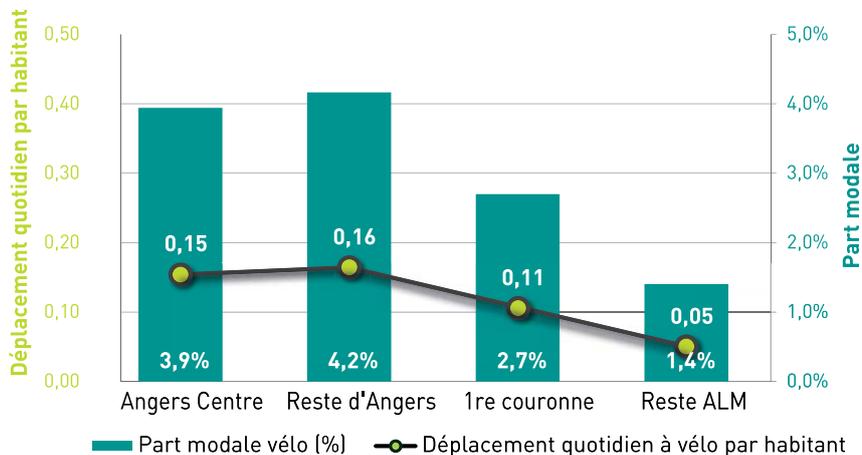
### **Les déplacements à vélo :**

- 30 500 déplacements à vélo sont réalisés chaque jour de la semaine ;
- 3,1 % des déplacements quotidiens sont effectués à vélo ;
- Les habitants d'Angers sont à l'origine de plus de 70 % des flux vélos réalisés par les résidents de l'agglomération ;
- 89 % des déplacements ne dépassent pas 10 km ;
- Une durée moyenne de déplacement de 13 mn et une distance moyenne de 2,7 km ;
- 14 % des habitants d'Angers Loire Métropole utilisent au moins deux fois par semaine leur vélo ;
- 60 % des ménages possèdent au moins un vélo ;
- Une pratique majoritairement masculine, par les étudiants et les actifs ;
- 30 % des usagers ont entre 18 et 24 ans mais la part des seniors est également importante (26 % des usagers ont plus de 50 ans) ;
- Une utilisation pour le travail, les études et les loisirs.

<sup>(1)</sup> Les données de l'Enquête déplacement grand territoire (EDGT) sur l'utilisation du vélo de 2011/2012

« La pratique du vélo apparaît assez nettement supérieure dans l'agglomération angevine, en comparaison à des territoires de taille similaire avec 3,1 % contre 2,4 % de part modale au début des années 2010. Cependant son niveau d'usage stagne depuis une vingtaine d'années. »<sup>(2)</sup>

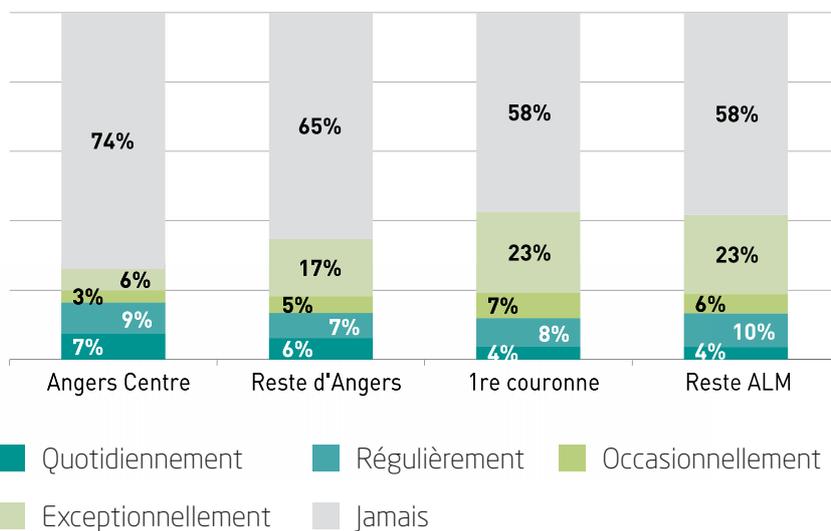
### Part modale et mobilité individuelle selon le secteur de résidence<sup>(2)</sup>



© aura - Les données de l'Enquête déplacement grand territoire (EDGT) sur l'utilisation du vélo de 2011/2012

« La pratique du vélo est très liée à la localisation résidentielle, avec une utilisation nettement plus intensive par les habitants d'Angers que par les autres résidents d'Angers Loire Métropole (1,5 fois plus que sur la 1<sup>re</sup> couronne et plus de 2 fois plus que sur le reste de l'agglomération). »

### Fréquence d'usage selon le secteur de résidence<sup>(2)</sup>

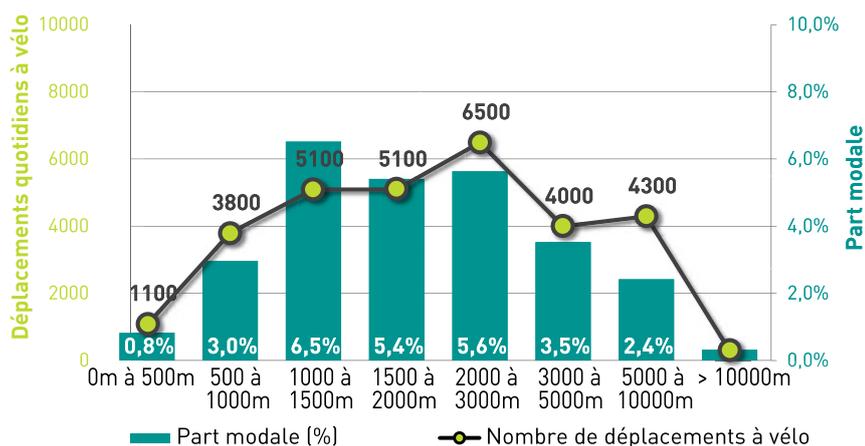


© aura - Les données de l'Enquête déplacement grand territoire (EDGT) sur l'utilisation du vélo de 2011/2012

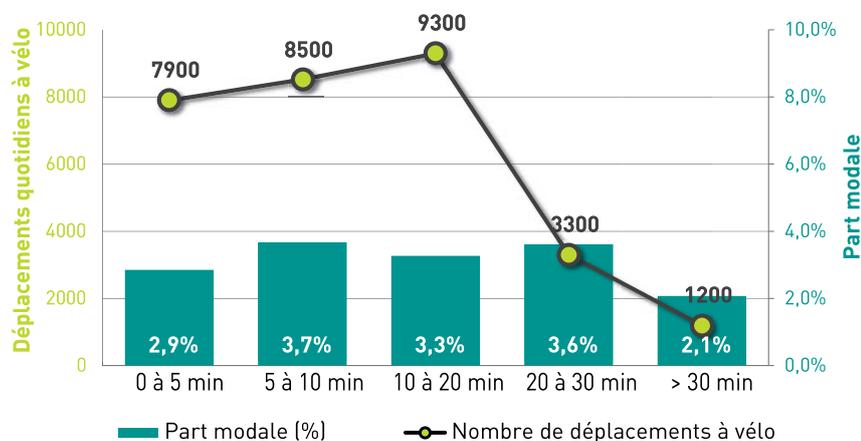
<sup>(2)</sup> Extrait de « Vie mobiles n° 6 » de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine

« La pratique exceptionnelle est plus fréquente chez les habitants extérieurs à la ville-centre. Ceux-ci profitent d'un plus fort niveau d'équipement vélos (plus de 70 % des ménages disposent d'au moins un vélo, contre 50 % sur Angers) pour des activités de loisirs majoritairement. Ce niveau d'équipement vélos supérieur s'explique notamment par une plus grande facilité de stationnement (plus de 90 % des ménages disposent d'un lieu de stationnement sécurisé, contre environ 80 % sur Angers). »

### Répartition des déplacements à vélo selon leur distance<sup>(2)</sup>



© aura - Les données de l'Enquête déplacement grand territoire (EDGT) sur l'utilisation du vélo de 2011/2012

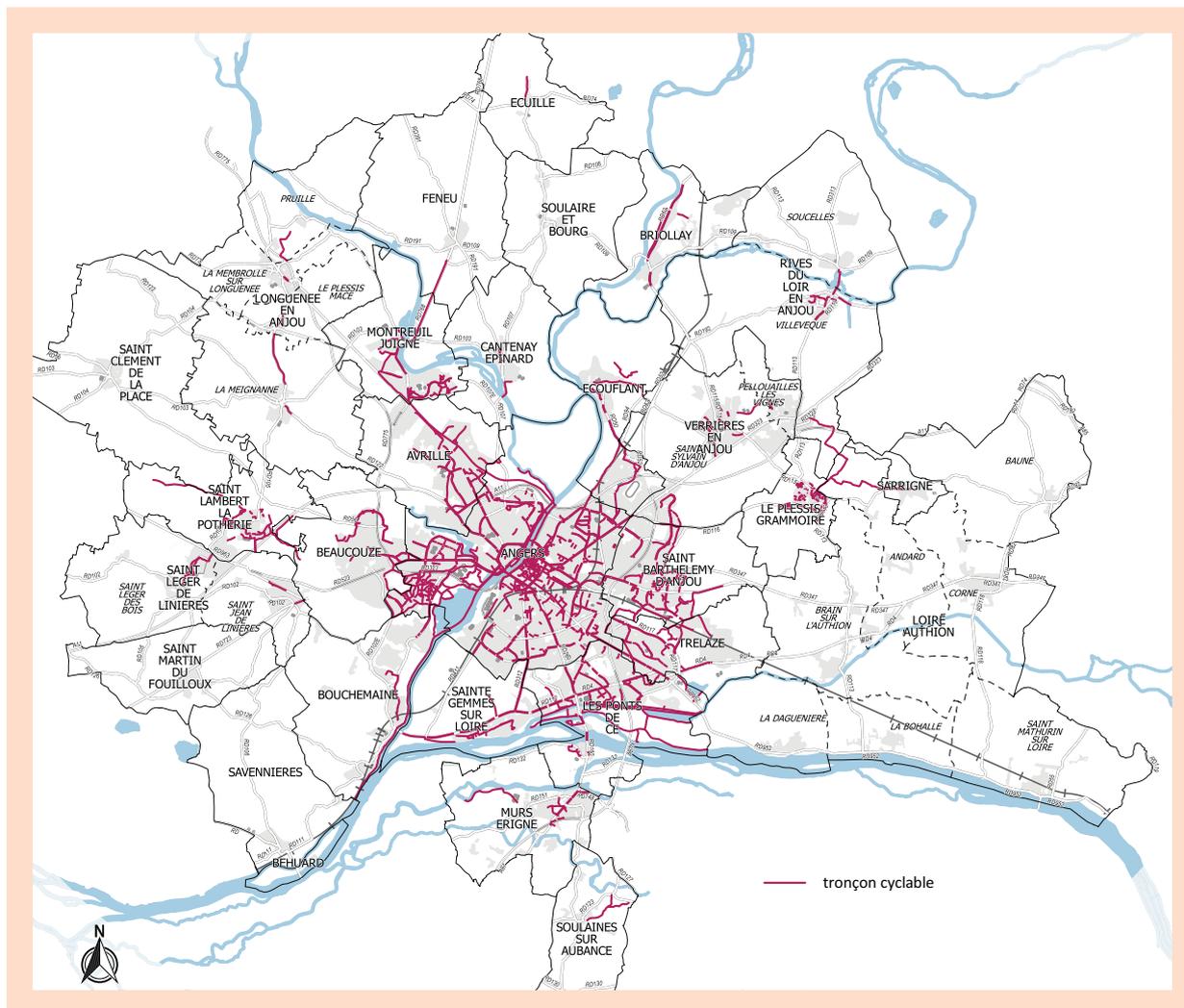


© aura - Les données de l'Enquête déplacement grand territoire (EDGT) sur l'utilisation du vélo de 2011/2012

« À l'intérieur de l'agglomération, un cycliste parcourt en moyenne 2,7 km par déplacement. Le pic d'usage se situe entre 1 et 3 km (parts modales les plus élevées constatées localement mais aussi à l'échelle nationale). Ces déplacements de courtes distances sont à mettre en résonance avec la concentration de la pratique en milieu urbain dense. Le vélo reste néanmoins attractif sur des distances allant jusqu'à 10 km (plus de 25 % des déplacements à vélo sont réalisés sur des distances comprises entre 3 et 10 km). »

<sup>(2)</sup> Extrait de « Vie mobiles n° 6 » de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine

## Les infrastructures cyclables d'Angers Loire Métropole



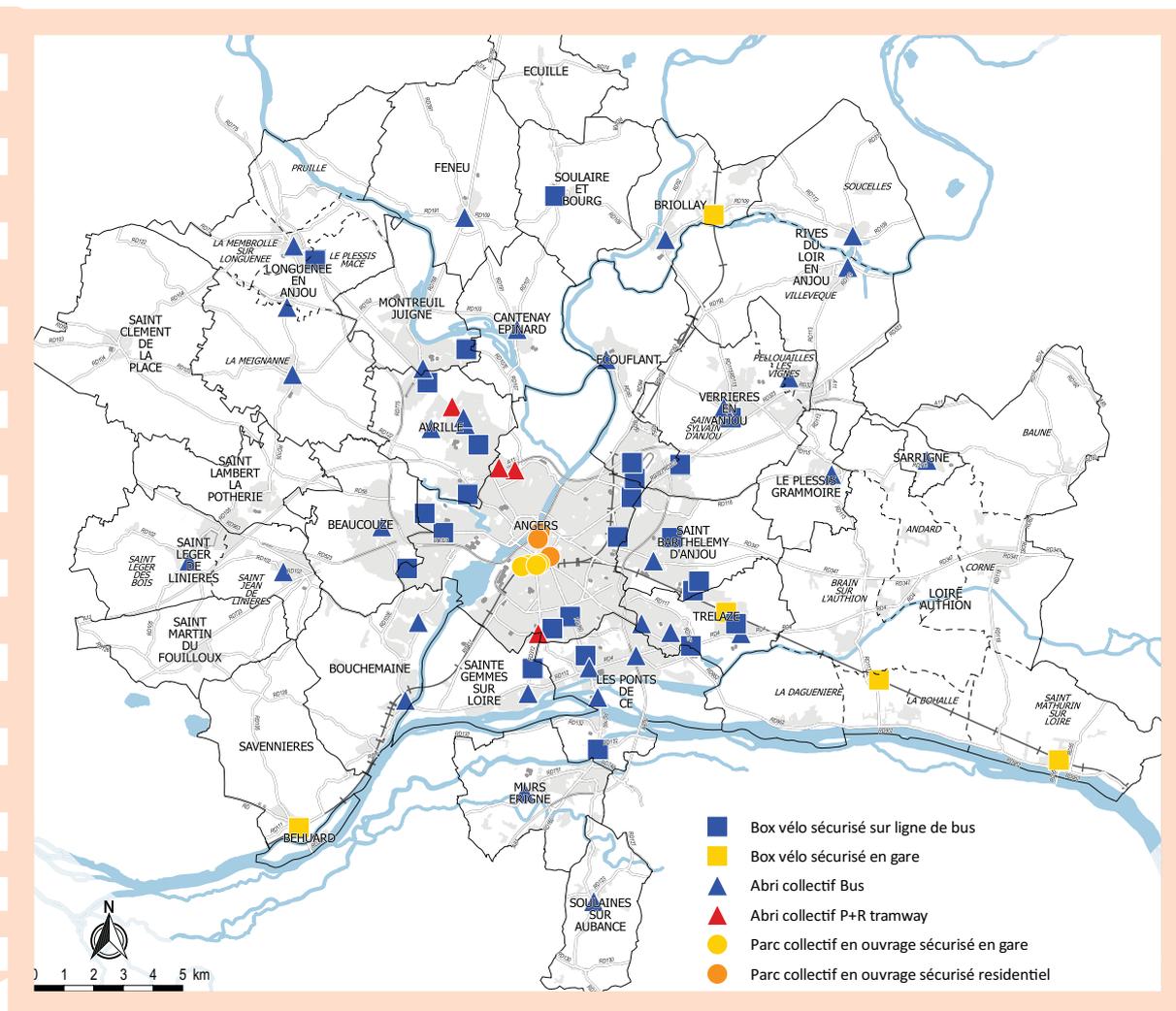
© Angers Loire Métropole - Direction Transports Déplacements - Juin 2019

À Angers Loire Métropole, on recense en 2019, **511 km d'infrastructures cyclables**, dont 215 km d'infrastructures cyclables dans la ville d'Angers :

	Angers Loire Métropole
Bande cyclable	171 km
Voie verte	135 km
Contresens cyclable	25 km
Couloir de bus + vélos	14 km
Piste cyclable	96 km
Chaucidou	10 km
Trajectoire cyclable dans les points singuliers	14 km
Voies piétonnes autorisées aux cyclistes	14 km
Zone de rencontre	16 km
Passerelle	1 km
Sur largeur de voirie	15 km

Aujourd'hui, le réseau cyclable d'Angers Loire Métropole est émaillé de nombreuses discontinuités cyclables, dont d'importantes coupures physiques.

## Le stationnement vélo à Angers Loire Métropole



© Angers Loire Métropole - Direction Transports Déplacements - Juin 2019

En 2019, on recense **1 034 places de stationnement vélo** (hors arceaux vélos) :

- **430 places de stationnement vélos situées dans des abris collectifs vélos**
  - 330 places réparties dans 66 abris collectifs, installés aux abords des arrêts bus. Ils sont libres d'accès et gratuits ;
  - 90 places de stationnement non sécurisées dans les quatre parkings relais (P+R tramway) ;
  - 10 places dans des entreprises.
- **218 box vélos sécurisés et financés par Angers Loire Métropole :**
  - 38 box vélos dans les gares :
    - 12 box vélos à la gare de Trélazé
    - 8 box vélos à la gare de Briollay
    - 6 box vélos à la gare de la Bohalle
    - 8 box vélos à la gare de Saint-Mathurin-sur-Loire
    - 4 box vélos à la gare de Savennières
  - 6 box vélos situés dans les aires de covoiturage ;
  - 136 box vélos situés au niveau de 24 arrêts de bus. Ils sont installés par Angers Loire Métropole et gérés par Irigo. Ces box vélos sont réservés aux abonnés Irigo afin de permettre l'intermodalité bus – vélo via la réalisation des derniers kilomètres à vélo ;
  - 8 box vélos mis à disposition des cyclotouristes et gérés par Destination Angers (4 box quai de la Savatte et 4 près du château d'Angers) ;
  - 30 box vélos mis à disposition dans les entreprises.

**386 places de stationnement dans des parcs collectifs en ouvrage sécurisés**

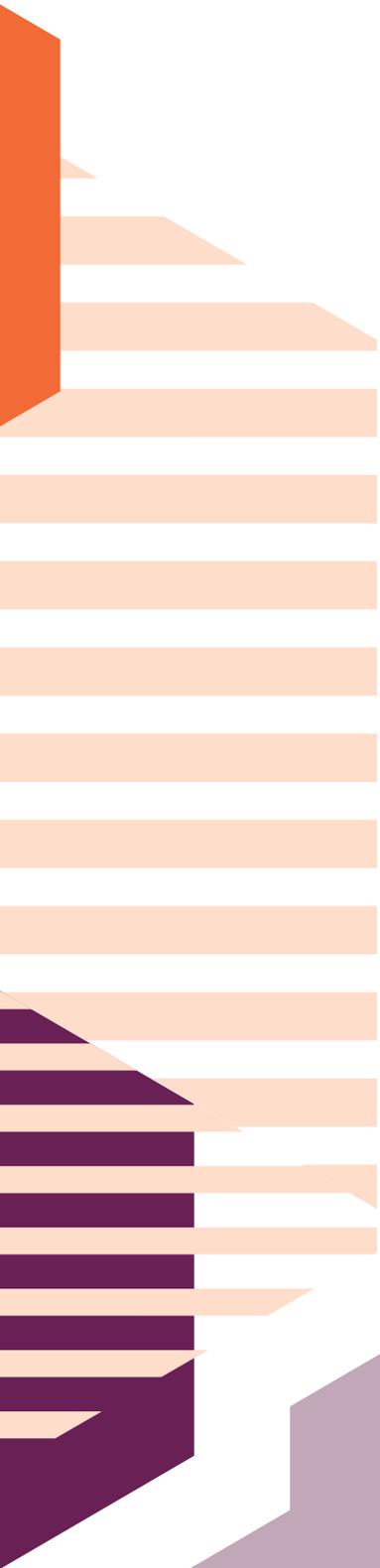
Dont 282 places de stationnement vélos sécurisées à la gare d'Angers.

## Des infrastructures touristiques et de loisirs

Angers Loire Métropole accueille des itinéraires touristiques de niveau européen. En effet, elle est située au croisement de quatre routes inscrites au Schéma national des véloroutes et voies vertes de France :

- **Eurovélo 6 (EV6)**, reliant l'Atlantique à la mer Noire en suivant la Loire, puis le canal du Centre, le Doubs, le canal Rhin-Rhône, le Rhin en Suisse, le Danube qui se jette dans la mer Noire.
- **Loire à Vélo**, itinéraire reliant les sources de la Loire (Sancerre) à l'embouchure (Saint-Nazaire) et qui constitue une partie de l'EV6, précédemment décrite.
- **Vélofrancette (V43)**, reliant la Normandie (Ouistreham) à l'Atlantique (La Rochelle). Après les plages du Débarquement, la Vélo Francette rejoint le chemin de halage de la Mayenne, la vallée de Loire entre Angers et Saumur, la vallée du Thouet, puis traverse le Marais poitevin et rejoint la « Porte océane », par le canal de Marans à La Rochelle.
- **Vallée du Loir à vélo (V47)**, longue de 320 km, elle débute à la source du Loir (Saint-Eman) et s'achève à Angers, où elle se connecte à La Loire à vélo.

En outre, des aménagements cyclables de loisirs sont présents ou en cours de réalisation sur le territoire d'Angers Loire Métropole : boucles vertes, projet Cœur de Maine, etc.





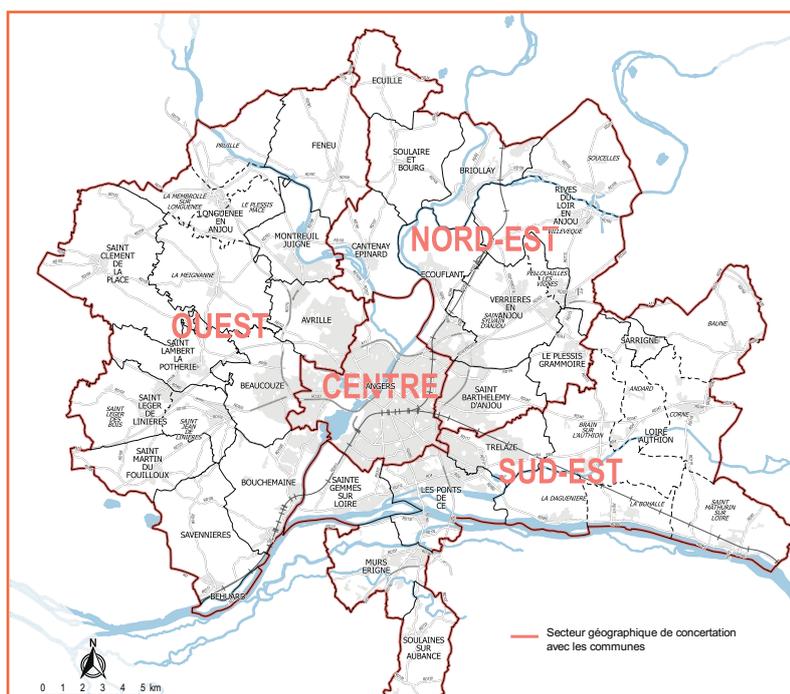
**B**  
**MÉTHODOLOGIE**  
**CALENDRIER**



## Dialogue avec les communes d'Angers Loire Métropole

Pour élaborer le Plan vélo, Angers Loire Métropole a été divisé en quatre secteurs géographiques :

- **Le secteur Centre :** Angers, ville cœur d'agglomération.
- **Le secteur Ouest :** Avrillé, Béhuard, Bouchemaine, Feneu, Longuenée-en-Anjou, Montreuil-Juigné, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux et Savennières.
- **Le secteur Nord-Est :** Briollay, Cantenay-Épinard, Écouflant, Écuillé, Le Plessis-Grammoire, Rives-du-Loir-en-Anjou, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Soulaire-et-Bourg et Verrières-en-Anjou.
- **Le secteur Sud-Est :** Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Mûrs-Érigné, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Sarrigné, Soullaines-sur-Aubance et Trélazé.



© Angers Loire Métropole - Direction Transports Déplacements - Juin 2019

Trois rencontres ont été programmées pour dialoguer avec les communes (hors Angers) sur le Plan vélo et plus particulièrement autour de la réactualisation du Schéma directeur des infrastructures cyclables qui date de 2011.

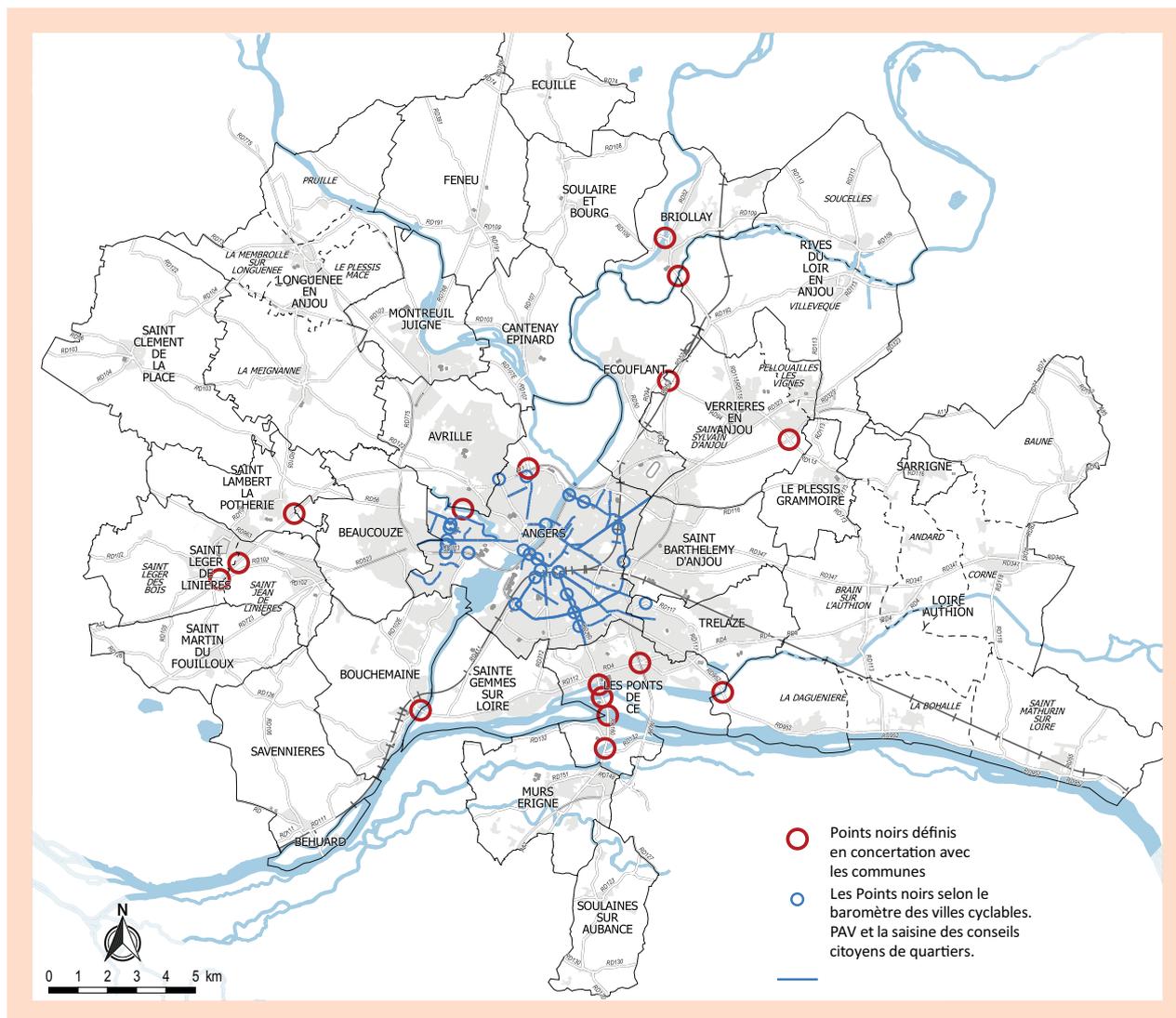
- Vendredi 26 avril à 18h30 – secteur sud-est (réunion aux Ponts-de-Cé)
- Mardi 30 avril à 18h – secteur ouest (réunion à Saint-Martin-du-Fouilloux)
- Jeudi 2 mai à 18h – secteur nord-est (réunion aux Rives-du-Loir-en-Anjou)

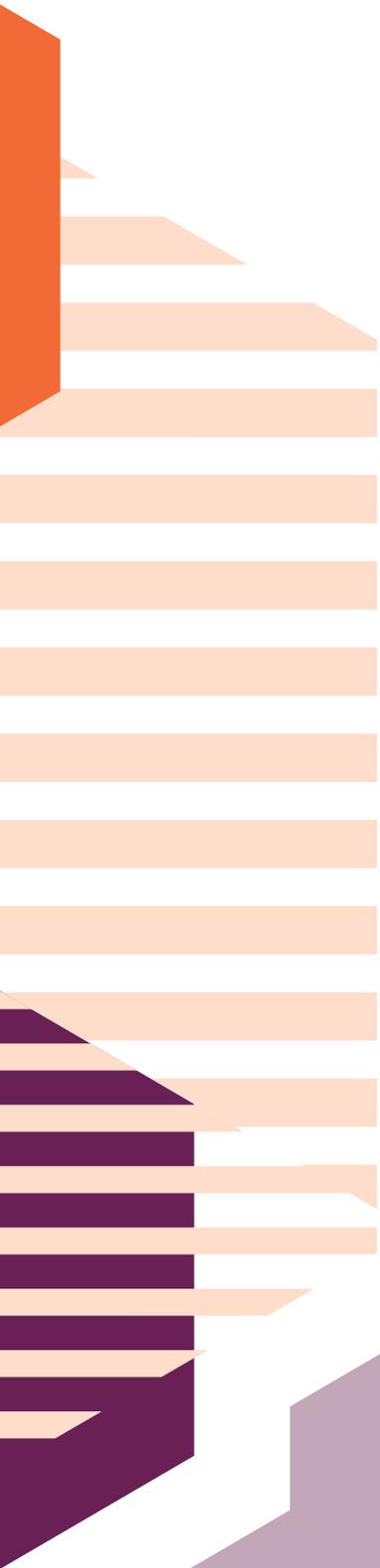
Pour la ville d'Angers, dans le cadre de son propre Plan vélo, une saisine des dix conseils des citoyens de quartiers a été réalisée. Des itinéraires vélos y ont été élaborés puis présentés aux élus. Cette saisine a permis d'enrichir l'élaboration des Plans vélo et les Schémas directeurs des aménagements cyclables.

## Dialogue avec Place au vélo

L'élaboration du Plan vélo d'Angers Loire Métropole a également été l'occasion de poursuivre le dialogue avec l'association Place au vélo, afin de mieux appréhender ses attentes, notamment pour la réactualisation du Schéma directeur des infrastructures cyclables.

## En synthèse, les principaux points noirs cyclables à Angers Loire Métropole







C  
**ORIENTATIONS  
STRATÉGIQUES**



**Le Plan vélo d'Angers Loire Métropole s'inscrit dans le cadre des orientations du SCOT, du PLUi, de la politique de transition environnementale et énergétique portée par les élus et tend à s'inscrire dans les attendus de la future loi sur les mobilités.**

## **L'annonce du Plan vélo national à Angers**

La ville d'Angers a été la première des grandes villes à mettre en place le défraiement de ses agents au titre de l'indemnité kilométrique vélo (IKV). Cette décision, hautement symbolique, a marqué le début d'une mobilisation des collectivités pour le déploiement de l'IKV. Le président d'Angers Loire Métropole, Christophe Béchu, est, par ailleurs, président depuis un an de l'Agence française des infrastructures de transport (AFITF), qui financera ce « Plan vélo national ».

Ainsi, c'est tout naturellement que le Premier ministre a choisi d'annoncer les grandes lignes du Plan vélo national, le 14 septembre 2018, à Angers. Il était accompagné de François de Rugy, ministre de la Transition écologique et Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports.

Ce plan vélo national affiche 25 mesures et la création d'un fonds de 350 millions d'euros destiné à financer les infrastructures cyclables.

Ce plan vélo national repose sur quatre axes :

- Le développement d'aménagements cyclables de qualité ;
- La sûreté : la lutte contre le vol de vélos ;
- L'incitation : le vélo, un mode de transport pertinent et vertueux ;
- Le développement d'une culture vélo.

## **L'élaboration du Plan vélo d'Angers Loire Métropole s'inscrit dans le cadre du plan de déplacement du PLUi**

Dans le cadre de la révision du PLUi, les élus angevins viennent de définir à la hausse la part modale pour le vélo.

Ainsi, pour Angers Loire Métropole, la part modale attendue du vélo est de 6 % pour 2027, soit un quasi doublement par rapport à 2012 (3,1 %).

- 10 % pour la ville d'Angers ;
- 5 % pour la 1<sup>re</sup> couronne ;
- 3 % pour la 2<sup>e</sup> couronne.

## **Les élus angevins souhaitent, à travers le Plan vélo d'Angers Loire Métropole, placer le vélo au cœur des mobilités**

Aujourd'hui, le vélo est non seulement considéré comme un mode de déplacement à part entière mais il va au-delà. En effet, le vélo croise toutes les tendances de la société et l'enjeu de son développement est à la fois social, économique et environnemental. Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif.

### **La santé**

Faire du vélo permet de prévenir les pathologies comme l'obésité, le diabète ou les maladies coronariennes. Grâce à une augmentation nette de l'activité physique, l'impact en termes de santé publique est très positif. Ces gains pour la santé sont largement supérieurs aux risques encourus par les cyclistes comme l'accidentalité et l'exposition à la pollution dans les zones urbaines.

### **La transition écologique et énergétique**

Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques.

### **L'accès à la mobilité pour tous au moindre coût**

Le vélo est le moyen de transport mécanisé le plus économique. Ainsi, il est un outil pour résorber les fractures sociales et territoriales de la mobilité.

### **La création d'emplois**

Un tiers des vélos vendus est assemblé en France. Le cyclotourisme et les entreprises innovantes proposant des services en lien avec le vélo comme la logistique urbaine, les activités touristiques, les vélos en libre-service, l'entretien..., constituent des viviers d'emplois.

## **Sensibiliser les Angevins au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public**

À Angers, l'arrivée des vélos en *free-floating* (libre-service), le développement des livreurs à vélo, des trottinettes et l'augmentation du nombre de cyclistes entraînent des conflits aussi bien entre les automobilistes et les cyclistes, qu'entre les deux-roues et les piétons. Les élus angevins ont à cœur de protéger les plus faibles, le vélo, vis-à-vis des engins motorisés et les piétons, vis-à-vis de tous les engins motorisés ou non. Ainsi, ils s'engagent à mener des campagnes de sensibilisation sur les nouvelles règles de partage de l'espace public et à sanctionner en cas d'abus.

## Un Plan vélo de 25 actions structuré autour de cinq axes stratégiques :

**Axe 1 : Promouvoir** et **éduquer** à l'usage du vélo

**Axe 2 : Aménager** et **partager** l'espace public

**Axe 3 : Développer** et **accompagner** l'offre de services

**Axe 4 : Accompagner** et **inciter** les entreprises et les établissements

**Axe 5 : Suivre** et **évaluer** le Plan vélo

## 18 millions d'euros sur neuf ans pour le Plan vélo

Pour mettre en œuvre le Plan vélo, Angers Loire Métropole s'engage à consacrer 18 millions d'euros sur neuf ans pour le Plan vélo, soit 2 millions d'euros par an.

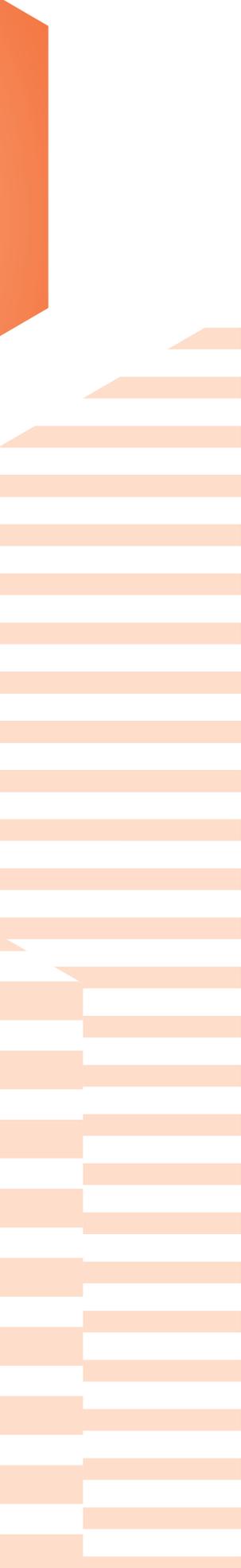
## Plan pluriannuel d'investissement

Angers Loire Métropole se dote d'un Plan pluriannuel d'investissement des infrastructures cyclables qui sera revisité tous les ans.



**D**  
**PLANS**  
**D' ACTIONS**





## **AXE 1 :** Promouvoir et éduquer à l'usage du vélo

- ACTION 1 :* **Conforter** la pratique cyclable dans les écoles
- ACTION 2 :* **Créer** une maison du vélo
- ACTION 3 :* **Subventionner** l'achat de vélos à assistance électrique
- ACTION 4 :* **Créer** un évènement festif autour du vélo
- ACTION 5 :* **Communiquer** sur les bienfaits du vélo et les actions en faveur du vélo
- ACTION 6 :* **Inciter** les cyclistes à identifier leurs vélos
- ACTION 7 :* **S'impliquer** dans les associations nationales de promotion des politiques cyclables

## **AXE 2 :** Aménager et partager l'espace public

- ACTION 8 :* **Planifier** et financer les principaux aménagements cyclables
- ACTION 9 :* **Prendre en compte** les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public
- ACTION 10 :* **Approuver** le Schéma directeur des infrastructures cyclables
- ACTION 11 :* **Actualiser** la charte d'aménagement des infrastructures cyclables
- ACTION 12 :* **Candidater** à l'appel à projets Fonds de mobilités actives « continuités cyclables »

## **AXE 3 :** Développer et accompagner l'offre de services

- ACTION 13 :* **Mieux accueillir** les cyclotouristes
- ACTION 14 :* **Inciter** les bailleurs sociaux à développer le stationnement vélos pour leurs locataires
- ACTION 15 :* **Développer** de nouveaux services pour les cyclistes, notamment en lien avec le territoire intelligent
- ACTION 16 :* **Développer** l'intermodalité vélos / transports en commun / covoiturage
- ACTION 17 :* **Proposer** une carte vélo et un calculateur d'itinéraires à vélo, en lien avec le territoire intelligent

## **AXE 4 :**

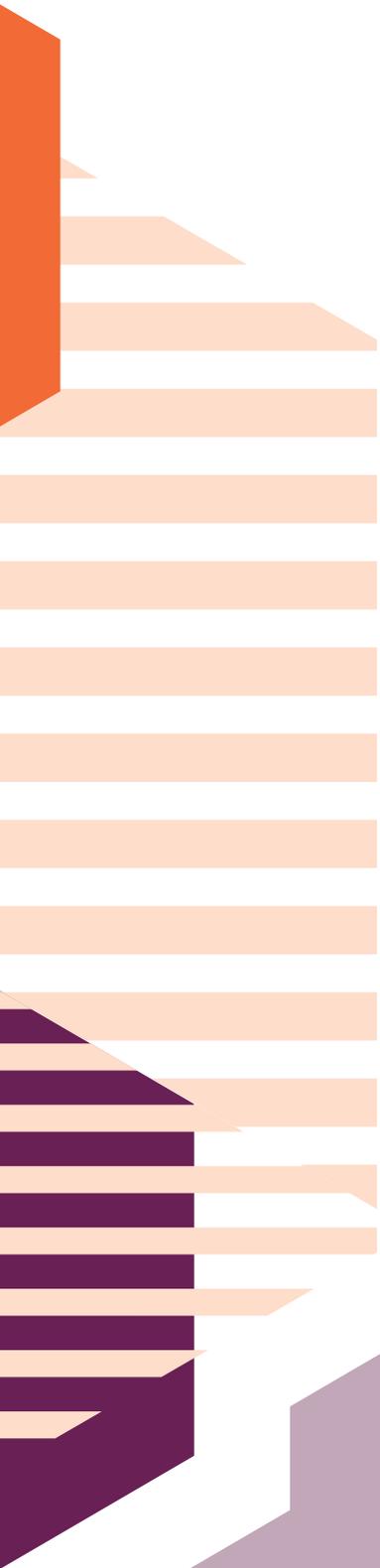
### **Accompagner et inciter les entreprises et les établissements**

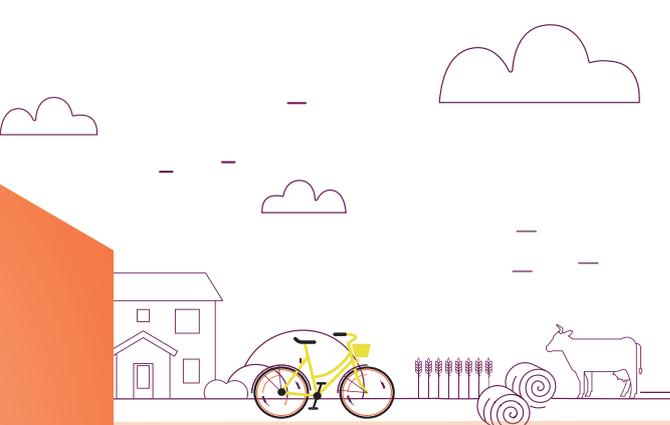
- ACTION 18 :* **Encourager** les innovations au service du vélo connecté
- ACTION 19 :* **Promouvoir et soutenir** l'émergence des entreprises à vélo via « les boîtes à vélo »
- ACTION 20 :* **Optimiser** la distribution des livraisons à vélo : la cyclo-logistique
- ACTION 21 :* **Encourager** les entreprises à l'utilisation du vélo pour leurs salariés
- ACTION 22 :* **Aider** les établissements d'enseignement supérieur à mettre à disposition une flotte de vélos pour leurs étudiants

## **AXE 5 :**

### **Suivre et évaluer le Plan vélo**

- ACTION 23 :* **Mesurer** la pratique cyclable grâce au comptage des vélos
- ACTION 24 :* **Évaluer** la mise en œuvre du Plan vélo dans une démarche d'amélioration continue
- ACTION 25 :* **Poursuivre** le dialogue et la concertation avec les communes, les associations et les acteurs locaux





# AXE 1

PROMOUVOIR  
ET ÉDUQUER  
À L'USAGE DU VÉLO

## AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

1

### CONFORTER LA PRATIQUE CYCLABLE DANS LES ÉCOLES



#### LES NOUVELLES ACTIONS

Conforter la pratique cyclable dans les écoles d'Angers Loire Métropole à travers :

- La mise en application du dispositif national « savoir-rouler » ;
- La création de locaux vélos sécurisés dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré grâce au programme Apprentissage et local vélo pour offrir une liberté de mobilité économe en énergie (Alvéole) et à l'aide financière d'Angers Loire Métropole.

Angers Loire Métropole attribue une aide financière de 1 000 € aux communes par école afin de les aider à financer la construction de locaux vélos sécurisés dans leurs écoles du 1<sup>er</sup> degré.

En outre, grâce au programme Alvéole, les communes peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 60 % grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE). Le programme Alvéole permet également la prise en charge à 100 % de séances d'apprentissage du vélo pour les écoliers.



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



Les écoliers



1 000 € par école et par local vélo

Porté par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et Rozo, le programme Alvéole promeut l'usage du vélo à travers :

- La création de locaux vélos sécurisés ;
- Des séances d'apprentissage du vélo.

Grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE), les investissements (structures et attaches vélos) sont couverts à hauteur de 60 % et les actions de sensibilisation dans l'école sont financées à 100 %.

#### ■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018<sup>2</sup>

Le Plan vélo national prévoit la généralisation, à l'horizon 2022, du dispositif « savoir-rouler » dans les écoles primaires de l'Éducation nationale. En effet, le comité interministériel à la sécurité routière a acté la généralisation du « Savoir-rouler », qui

existe déjà dans certaines académies. Ainsi, la généralisation du dispositif permettra aux jeunes rentrant en 6<sup>e</sup> de maîtriser la pratique autonome et en sécurité du vélo. Le ministère des Sports porte l'organisation et le déploiement progressif du dispositif.

Le ministère de l'Éducation nationale, les fédérations sportives, les associations promouvant l'usage du vélo, les moniteurs cyclistes et les collectivités concourent également à la mise en œuvre de cette mesure.

<sup>2</sup> Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

## AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUQUER À L'USAGE DU VÉLO

### 2



#### LES NOUVELLES ACTIONS

## CRÉER UNE MAISON DU VÉLO

Créer une maison du vélo métropolitaine :

- Au pôle d'échange multimodal de la gare ;
- En partenariat avec de nombreux acteurs tels que la Ville d'Angers, la Région des Pays de la Loire, la SNCF, les associations, etc.

La maison du vélo permettra notamment de :

- Faire connaître l'ensemble des services « vélos » dans le territoire d'Angers Loire Métropole ;
- Accueillir les cyclotouristes et leur offrir plus de services, notamment une conciergerie vélo ;
- Offrir un guichet d'information sur les acteurs du vélo et les actions menées sur Angers Loire Métropole ;

- Un espace d'information pour les opérateurs de *free-floating* (libre-service) ;
- Un espace d'affichage pour communiquer sur les bienfaits du vélo et les nouvelles réglementations (respect du plus faible, etc.) ;
- Proposer un atelier d'autoréparations de vélos animé par une association.

Dans le cadre de la création de la maison du vélo, l'installation de Vélocité, service de la Ville d'Angers proposant le prêt gratuit de vélos, sera étudiée.



Ville d'Angers,  
direction Transports Déplacements



De nombreuses maisons du vélo émergent en France et en Europe. Lieu incontournable de l'information sur le vélo au sein d'un territoire, elles proposent de nombreux services destinés aux cyclistes locaux ou de passage. Véritable plate-

forme d'activités et d'informations dédiées au vélo, les Maisons du vélo sont aussi des lieux permanents de rencontre, de conseil, de prévention et de formation sur la pratique du vélo.

## AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUQUER À L'USAGE DU VÉLO

3

### SUBVENTIONNER L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Subventionner l'achat de vélos à assistance électrique à travers une nouvelle campagne de subventions pour l'achat d'un équipement neuf dès le 17 juin 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Chaque foyer pourra se voir attribuer une subvention de 200 € maximum lors de l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou 400€ maximum lors de l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique neuf.

Cette nouvelle campagne va permettre de

conforter les changements de pratiques en termes de mobilité et d'inciter le report modal de la voiture vers le vélo

17 juin 2019  
31 déc. 2019



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



Les foyers angevins



200 € par vélo à assistance électrique  
neuf par foyer

LES  
NOUVELLES  
ACTIONS

## ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Pour favoriser l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), Angers Loire Métropole a déjà versé plus de 650 subventions aux Angevins de mai 2016 à février 2017.

### ■ Au niveau régional

La Région des Pays de la Loire subventionne l'achat de vélos pliants pour les abonnés TER de travail ou Étudiants-Élèves-Apprentis

La Région propose aux abonnés du TER Pays de la Loire de s'équiper de vélos pliants pour limiter la montée des vélos classiques dans les trains.

Bénéficiaires : les abonnés depuis au moins six mois pourront bénéficier

de cette aide sous la forme d'une subvention à l'achat. Le bénéficiaire de la subvention peut être une personne distincte de l'acquéreur, si ce dernier est mineur. Dans ce cas, il doit justifier qu'il est le représentant légal. Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un seul vélo pliant. Le vélo pliant doit être neuf et conforme à la réglementation en vigueur. Le

vélo pliant ne devra pas excéder 120 x 90 x 60 cm afin de limiter l'encombrement dans les trains.

Montant de l'aide financière : l'aide à l'achat de la Région des Pays de la Loire s'élèvera à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC. Cette subvention est plafonnée à 200 €.

## AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

4

### CRÉER UN ÉVÈNEMENT FESTIF AUTOUR DU VÉLO

Créer un évènement festif autour du vélo dans le territoire d'Angers Loire Métropole afin de sensibiliser les Angevins à la pratique du vélo et à la transition écologique.

Un appel à projet sera lancé afin de permettre à l'ensemble des acteurs de s'exprimer, de construire et de proposer un projet fédérateur, familial et convivial.

#### LES NOUVELLES ACTIONS



Angers Loire Métropole



Les habitants de la métropole angevine



Les associations, les communes, etc.

2020  
2027

## AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

5

### COMMUNIQUER SUR LES BIENFAITS DU VÉLO ET LES ACTIONS EN FAVEUR DU VÉLO

- Déployer une campagne de communication mutualisée avec la Ville d'Angers axée sur les bienfaits du vélo sur la santé, la sécurité, l'éclairage à vélo, le respect de l'autre et les offres de stationnement vélos.
- Réactualiser le guide de la mobilité qui date de 2007 en partenariat avec la Ville d'Angers
- Faire une campagne de sensibilisation à l'éclairage en vélo d'envergure à l'échelle Angers Loire Métropole avec police, gendarmerie, assurance, services de l'État, associations, etc.

#### LES NOUVELLES ACTIONS



Ville d'Angers,  
direction Transports Déplacements



Les habitants de la métropole angevine



Ville d'Angers, direction Communication



20 000 € en 2019

2019  
2027

## AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

6

### INCITER LES CYCLISTES À IDENTIFIER LEURS VÉLOS

Inciter les cyclistes à identifier leurs vélos en développant la communication sur le marquage Bicycode® de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) auprès des Angevins via les supports de communication d'Angers Loire Métropole.

En effet, pour lutter contre le vol, le recel et la revente illicite, le recours à des systèmes de traçage du vélo est conseillé afin de permettre à la police de les récupérer plus facilement.

Le marquage Bicycode® de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB)

consiste à graver sur les vélos un numéro unique de douze chiffres. Ce marquage coûte entre 5 à 15 euros par vélo et permet d'inscrire le vélo dans un fichier national.

LES  
NOUVELLES  
ACTIONS



Ville d'Angers,  
direction Transports Déplacements



Les habitants de la métropole angevine



Place au vélo



## ..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES .....

L'association Place au vélo (PAV) propose ce service à ses adhérents mais également, lors de manifestations, aux habitants de la métropole angevine.

### ■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018<sup>1</sup>

La généralisation du marquage des vélos. Afin de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des cycles, les vélos vendus par un commerçant feront désormais l'objet d'une identification à la mise en vente.

Plusieurs dispositifs simples existent aujourd'hui mais sont facultatifs. Leur généralisation permettra aux forces de l'ordre de lutter contre les filières de recel et de restituer les vélos retrouvés à leur propriétaire.

Ce dispositif sera ensuite porté au niveau européen. Date d'entrée en vigueur 12 mois après la promulgation de la loi pour les cycles neufs, 24 mois pour les cycles d'occasion vendus par des professionnels.

<sup>1</sup> Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

## AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUQUER À L'USAGE DU VÉLO

7

### S'IMPLIQUER DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES DE PROMOTION DES POLITIQUES CYCLABLES

LES  
NOUVELLES  
ACTIONS

Adhérer à l'association « Vélo & Territoires » afin de promouvoir le cyclotourisme sur le territoire angevin.



Angers Loire Métropole  
direction Transports Déplacements

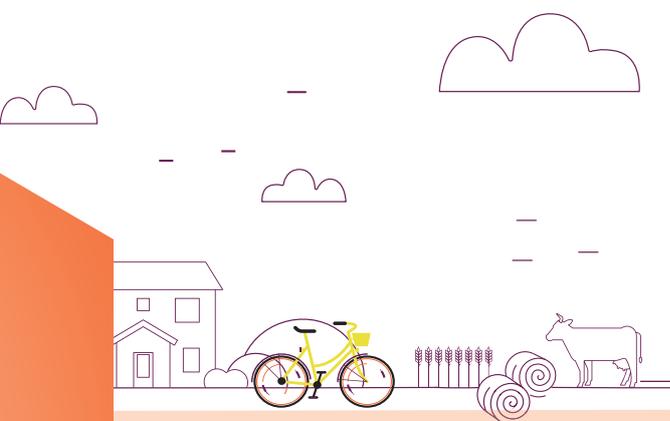
2019

La Ville d'Angers adhère au « Club des villes et territoires cyclables », réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable. Créée en 1989 par dix villes pionnières, l'association rassemble aujourd'hui plus de 2000 collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements, régions représentant plus de 40 millions d'habitants.

L'association nationale « Vélo & Territoires » est un réseau de collectivités (régions, départements, intercommunalités) mobilisé pour construire la France à vélo en 2030 et porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo.

Le département de Maine-et-Loire accueillera les 23<sup>e</sup> Rencontres Vélo & Territoires les 26 et 27 septembre 2019 à Angers (acteurs publics, privés, élus, techniciens, usagers, acteurs de l'aménagement, de la mobilité et du tourisme).

La veille, le Club Itinéraires rassemblera les acteurs des itinéraires cyclables et des schémas régionaux vélo en France dans le but d'entretenir le dialogue entre les équipes en charge de l'infrastructure et celles du tourisme à vélo.



## AXE 2

—  
**AMÉNAGER  
ET PARTAGER  
L'ESPACE PUBLIC**

PLAN D' ACTIONS | D

## AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

### 8

## PLANIFIER ET FINANCER LES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Planifier et financer les principaux aménagements cyclables dans le cadre du nouveau Schéma directeur des infrastructures cyclables. Angers Loire Métropole va consacrer une enveloppe spécifique pour les aménagements cyclables de 1,5 million d'euros par an pour financer l'aménagement d'infrastructures cyclables, qu'elles soient à vocation utilitaire, de loisirs et/ou touristiques.

Ainsi, pour les voies cyclables :

- D'intérêt d'agglomération, Angers Loire Métropole financera à 100 % les aménagements cyclables dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 1 million d'euros.
- D'intérêts intercommunaux, Angers Loire Métropole financera à 50 % les aménagements cyclables dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 500 000 euros.

Dans le cadre de cette enveloppe, Angers Loire Métropole va financer, pour l'année 2019, l'aménagement du pont de Segré, permettant ainsi de résorber un point noir majeur qui est la traversée de la Maine au niveau de l'île Saint-Aubin. Ce nouveau pont permettra de prolonger la boucle verte de la Mayenne sur l'autre rive

2019  
2027



Angers Loire Métropole, direction Transports Déplacements



Angers Loire Métropole, directions de l'Espace public, Parcs et Jardins, DADT, mission Tramway, Alter services, Place au vélo, etc.



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 1,5 million d'euros

## ..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES .....

Depuis 2014, Angers Loire Métropole investit 1 million d'euros par an pour la réalisation de boucles vertes. Ainsi, 11 km de voies vertes ont déjà été créés sur l'emprise d'anciennes voies de chemin de fer.

Elles permettent de relier, en toute sécurité et à

vélo, les communes de Montreuil-Juigné, Avrillé, Angers, Saint-Barthélemy-d'Anjou entre-elles.

- Angers – Montreuil-Juigné : 9 km
- Angers – Saint-Barthélemy : 2 km

## AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

9

### PRENDRE EN COMPTE LES DÉPLACEMENTS À VÉLO LORS DES TRAVAUX SUR L'ESPACE PUBLIC

#### LES NOUVELLES ACTIONS

Prendre en compte les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public en élaborant et adoptant une charte sur la « gestion des déplacements actifs pendant les travaux de voirie et réseaux sur le territoire d'Angers Loire Métropole ».

Ce document définira les principaux enjeux et objectifs qui doivent s'appliquer dans la gestion des travaux de voirie et réseaux pour garantir des conditions de déplacements satisfaisantes pour les utilisateurs des modes actifs.

Intégrée dans les arrêtés municipaux, cette charte obligera maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage à prendre des mesures pour :

- Assurer le cheminement des modes actifs

(cyclistes et piétons), dans les meilleures conditions possibles, lors des travaux ;

- Maintenir à proximité l'offre de services aux cyclistes (stationnements vélos...)

2020



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



Les aménageurs, les maîtres d'œuvre...



Angers Loire Métropole, direction de  
l'Espace public, Alter services,  
Place au vélo,



Interne à chacune des opérations  
d'aménagement



---

## ■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018<sup>1</sup>

La Sécurité : développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière

À travers la sécurisation des itinéraires cyclables et le renforcement des mesures de sécurité routière en faveur des cyclistes, le Plan vélo vise à lever l'un des principaux freins au développement de ce mode de déplacement.

- ⊕ **Création d'un Fonds national « mobilités actives », d'un montant de 350 M € sur 7 ans visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.**

Ce fonds ciblera notamment les discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des infrastructures liées au domaine public de l'État, grandes infrastructures de transports en particulier. Il s'agit d'un effort financier sans précédent de l'État. Le premier appel à projets sera lancé en 2019.

L'appel à projets « Vélo et territoires », opéré par l'ADEME, a été lancé dès le 14 septembre 2018, afin de permettre aux territoires d'anticiper la mise en œuvre du Fonds national « mobilités actives » et plus généralement de soutenir les territoires, notamment les agglomérations moyennes, dans la définition de leur politique cyclable.

- ⊕ **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui accompagne la transformation des territoires peut être utilisée par les collectivités pour « développer des services de transport de proximité durables ». 500 M € sont réservés sur le quinquennat aux enjeux de mobilité. Ils pourront notamment financer des aménagements permettant de développer les mobilités actives, en portant une attention particulière aux installations facilitant l'inter-modalité.**
- ⊕ **Renforcement de la planification des réseaux structurants pour les mobilités actives. La future loi d'orientation des mobilités renforcera le contenu relatif aux mobilités actives des documents de planification ; elle prescrira l'élaboration de réseaux structurants cyclables et/ou piétons continus et sécurisés ainsi que des zones de stationnement vélos.** Ces schémas seront inscrits dans les documents de planification. Entrée en vigueur dès le vote de la loi.

- ⊕ **Amélioration du maillage du territoire en assouplissant la définition actuelle de la "voie verte".** Il s'agit de simplifier le statut juridique des voies vertes pour faciliter la cohabitation des usagers avec les véhicules d'exploitation des gestionnaires du domaine public (VNF, ONF...), et donc permettre la création de nouvelles voies vertes. Un décret spécifique sera publié en mars 2019.
- ⊕ **Soutien au déploiement de pistes cyclables sécurisées / renforcement de la sécurité pour les cyclistes.**

<sup>1</sup> Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

## AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

11

### LES NOUVELLES ACTIONS

## ACTUALISER LA CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES

Actualiser la charte d'aménagement des infrastructures cyclables afin de prendre en compte l'évolution de la législation et des pratiques d'aménagement. Les communes, les aménageurs et l'association Place au Vélo seront associés à sa réactualisation.

Cette nouvelle charte répondra à un double objectif :

- Assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole.
- Fournir aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre locaux un outil technique permettant de les guider aussi bien dans le choix de la typologie d'aménagement que dans sa mise en œuvre sur le terrain.



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



les aménageurs, les directions d'Angers Loire Métropole, les communes d'Angers Loire Métropole



Angers Loire Métropole, communes d'Angers Loire Métropole, aménageurs, Place au vélo, etc.



20 000 € pour assistance à maîtrise d'ouvrage

2019  
2020

## ..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES .....

Angers Loire Métropole a élaboré en 2009 une charte des aménagements cyclables.

Ce document avait été réalisé suite à plusieurs comités techniques regroupant des responsables des services techniques communaux et des représentants de l'association Place au vélo. Il pré-

sente, via des schémas techniques et pour l'ensemble des typologies d'aménagement existant (bandes, pistes, voies mixtes...), les principaux cas de figure rencontrés sur le terrain : section courante, carrefours aménagés en « stop » et en « cédez-le-passage », carrefour à feu et giratoire.

## AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

12

### CANDIDATER À L'APPEL À PROJETS FONDS DE MOBILITÉS ACTIVES « CONTINUITÉS CYCLABLES »

#### LES NOUVELLES ACTIONS

Candidater à l'appel à projets Fonds de mobilités actives - « continuités cyclables » en déposant chaque année un dossier. Le 30 juin 2019, Angers Loire Métropole déposera son premier dossier qui concernera la création de passerelles vélos sur le pont de Moulin-Marcille aux Ponts-de-Cé. Ces passerelles cyclables permettront la continuité de l'itinéraire cyclable sur le pont de franchissement de l'A87 sur la D4 (continuité entre l'avenue Jean-Boutton et l'avenue Gallieni).



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



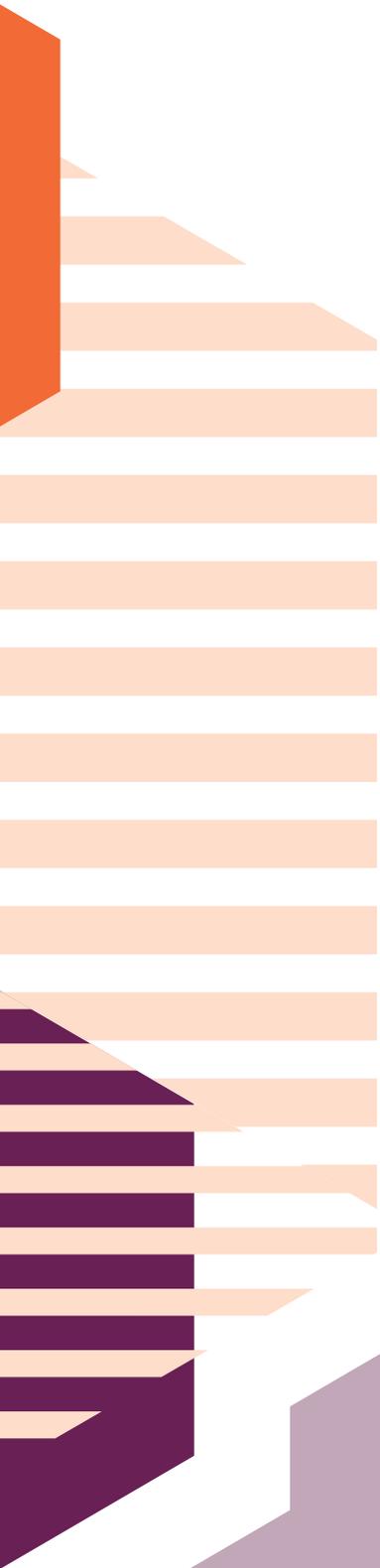
Angers Loire Métropole, Ville d'Angers.

2019  
2027

Les fonds de mobilités actives permettent de soutenir les maîtres d'ouvrage publics dans la réalisation de projets d'infrastructures structurants, visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables en vue de rendre attractifs des trajets quotidiens à vélo.

L'appel à projets vise ainsi la résorption des discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des grandes infrastructures de transports.

Il s'agit de favoriser la restauration ou l'instauration de continuités cyclables dans des secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien en permettant de relier dans de bonnes conditions des zones d'emploi, d'habitat, notamment social, et d'éducation, et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.





# AXE 3

—  
**DÉVELOPPER  
ET ACCOMPAGNER  
L'OFFRE DE SERVICES**

## AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

13

LES  
NOUVELLES  
ACTIONS

### MIEUX ACCUEILLIR LES CYCLOTOURISTES

Mieux accueillir les cyclotouristes :

- Poursuivre et conforter l'expérimentation de la conciergerie vélo au château d'Angers pour les prochaines saisons estivales.
- Poursuivre et conforter la mise en place de services pour les cyclotouristes dans le territoire, telle que la station vélo de Bouchemaine, la mise en place de bornes électriques pour recharger les vélos à assistance électrique, etc.
- Étudier l'intégration d'une conciergerie vélo dans le projet de la future Maison du vélo qui sera située au Pôle d'échange multimodal de la gare d'Angers.

2019  
2027



Destination Angers et les communes d'Angers Loire Métropole



Cyclotouristes.



Angers Loire Métropole

### ..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES .....

La ville d'Angers est située au croisement de quatre routes inscrites au schéma national des vélo routes et voies vertes de France, dont la Loire à vélo qui est très fréquentée. Ainsi, trois éco-compteurs ont été installés depuis 2016 sur la métropole afin de mesurer la fréquentation touristique.

L'office du tourisme d'Angers, ouvert 7j/7 pendant la période estivale, offre un panel de services aux cyclotouristes de passage à Angers :

- Un jalonnement et des cartographies touristiques actualisés annuellement ;
- Une consigne pour les bagages à l'accueil ;
- Des box vélos (4 box vélos quai de la Savatte (depuis 2012) + 4 box vélos rue Toussaint (depuis 2017) ;

- Depuis 2018, une conciergerie vélo temporaire place Kennedy. Cette nouvelle structure a permis d'accueillir 3 400 personnes en juillet et août ;
- Obtenir des informations touristiques et/ou sur les vélos,
- Louer un vélo (180 locations), un rack vélo (300 locations) ou un box vélo sécurisé (100 locations).

En complément, la commune de Bouchemaine propose une station pour les cyclotouristes (station de lavage, gonflage, etc.) idéalement située sur le tracé de la Loire à Vélo.

## AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

14



### LES NOUVELLES ACTIONS

## INCITER LES BAILLEURS SOCIAUX À DÉVELOPPER LE STATIONNEMENT VÉLOS POUR LEURS LOCATAIRES

Inciter les bailleurs sociaux à développer le stationnement vélos pour leurs locataires et à proposer des actions de sensibilisation à l'éco-mobilité via le programme Alvéole.

Porté par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et Rozo, le programme Alvéole (Apprentissage et local vélo pour offrir une liberté de mobilité économe en énergie), promeut l'usage du vélo grâce à la création de locaux vélos sécurisés et de séances d'apprentissage du vélo. Les certificats d'énergie (CEE) couvrent les investissements (structures et attaches vélos) à hauteur de 60 %.



Les bailleurs sociaux



Les locataires sociaux



Les communes d'Angers Loire Métropole, la FUB

2019  
2027

**AXE 3  
DÉVELOPPER  
ET ACCOMPAGNER  
L'OFFRE DE SERVICES**



**15**

**LES NOUVELLES ACTIONS**

**DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES CYCLISTES, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE INTELLIGENT**

Développer de nouveaux services pour les cyclistes, notamment en lien avec le territoire intelligent :

- borne électrique pour recharger les vélos à assistance électronique ;
- station de gonflage, éclairage des pistes cyclables, puces antivol ;
- candélabre intelligent.



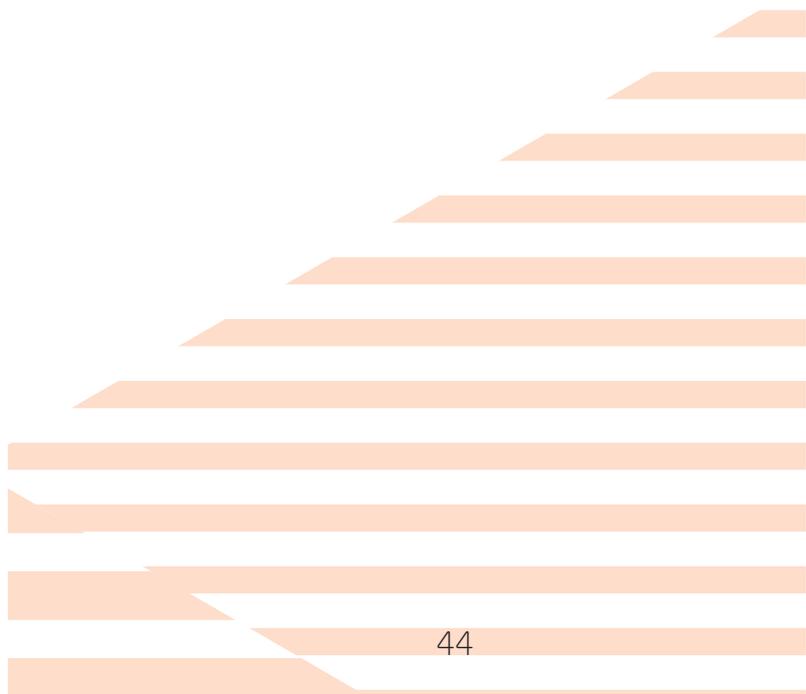
Angers Loire Métropole, mission Transition énergétique



..... **ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES** .....

La Ville d'Angers est engagée dans un projet de territoire intelligent afin de mettre l'innovation au cœur de la ville durable et inclusive. Un dialogue compétitif est engagé avec des grandes entreprises afin qu'elles proposent des solutions techniques aux problèmes de la ville

et de l'agglomération. Ainsi, la Communauté urbaine et la Ville d'Angers prévoient d'investir 100 millions d'euros sur 12 ans afin de trouver des solutions techniques et connectées telles que la gestion économe des 50 000 points lumineux.



## AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

# DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ VÉLO / TRANSPORTS EN COMMUN / COVOITURAGE

16



### LES NOUVELLES ACTIONS

Développer l'intermodalité vélos / transports en commun / covoiturage :

- Diversifier et doubler l'offre existante (tous modèles confondus)
  - Le long de la 2<sup>e</sup> ligne de tramway il est déjà programmé :
    - > 36 box vélos individuels vont être implantés (6 box vélos par station : Jérusalem, Patton, Montesquieu, Front-de-Maine, Monplaisir et Élysée) ;
    - > Deux abris vélos collectifs ;
    - > Un abri collectif ouvert au P+R Beaussier ;
    - > Un abri collectif ouvert au P+R Montaigne.

- Améliorer la visibilité, l'accessibilité à vélo, les services, l'information en temps réel et la fonctionnalité des lieux intermodaux.



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



Les cyclistes



Alter Services, Ville d'Angers, direction de l'Espace public, SNCF, Région des Pays de la Loire, les communes, etc.



50 000 €/an

2019  
2027

## ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

L'intermodalité implique des ruptures de charges du fait des correspondances. Ainsi, la qualité de l'aménagement des pôles intermodaux est essentielle pour limiter les éventuelles contraintes d'un changement de mode de déplacements.

Pour assurer une meilleure intermodalité entre transports collectifs et vélos ou vélos et covoiturage, Angers Loire Métropole a déjà mis en place :

**Pour l'intermodalité vélo - bus : 466 places de stationnement vélos**

- 136 box vélos individuels, sécurisés et gratuits, réservés aux abonnés du réseau de bus.
- 66 abris collectifs (330 arceaux) sont installés aux abords des arrêts bus. Ils sont libres d'accès et gratuits.

**Pour l'intermodalité vélo - train : 320 places de stationnement vélos**

- 38 box vélos individuels, sécurisés, gratuits et libre d'accès (Trélazé (12), Briollay (8), Savennières (4), Saint-Mathurin-sur-Loire (8), la Bohalle (6))
- 282 places de stationnement sécurisé sont proposées à la gare SNCF d'Angers et la Ville d'Angers vient de s'engager à doubler ce nombre.

**Pour l'intermodalité vélo - tramway : 90 places de stationnement vélos**

- 90 places vélos en abri collectif non sécurisé sont proposées dans chacun des 4 parkings relais du tramway (P+R tramway).

**Pour l'intermodalité vélo - voiture : 6 places de stationnement vélos**

- 6 box vélos sont implantés dans les aires de covoiturage

### ■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018<sup>1</sup>

La généralisation du marquage des vélos. Afin de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des cycles, les vélos vendus par un commerçant feront désormais l'objet d'une identification à la mise en vente.

Plusieurs dispositifs simples existent aujourd'hui mais sont facultatifs. Leur généralisation permettra aux forces de l'ordre de lutter contre les filières de recel et de restituer les vélos retrouvés à leur propriétaire.

Ce dispositif sera ensuite porté au niveau européen. Date d'entrée en vigueur 12 mois après la promulgation de la loi pour les cycles neufs, 24 mois pour les cycles d'occasion vendus par des professionnels.

## AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

17

### PROPOSER UNE CARTE VÉLO ET UN CALCULATEUR D'ITINÉRAIRE À VÉLO, EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE INTELLIGENT

#### LES NOUVELLES ACTIONS

- ✦ Éditer une nouvelle cartographie des aménagements cyclables d'Angers Loire Métropole consultable sur son site internet et à travers l'édition et la diffusion d'une cartographie papier.
- ✦ Mettre en place une application de calcul et de guidage d'itinéraires à vélo dans le cadre d'une nouvelle application multimodale (TC, vélo, etc.).



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



Les Angevins



20 000 € pour l'application de calcul et de guidage d'itinéraires à vélo

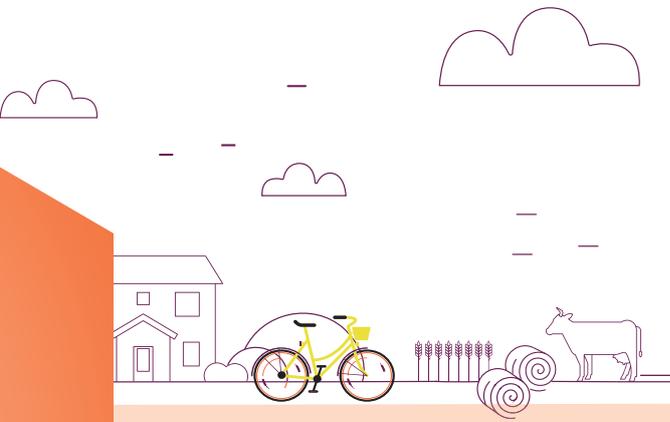
2019  
2027

#### ..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES .....

Angers Loire Métropole a intégré dans son système d'information géographique (SIG), la mise à jour de ses aménagements cyclables, disponible sur la plateforme d'open data d'Angers Loire Métropole, ce qui permet d'enrichir les données (telles qu'OpenStreetMap). En effet, les applications de calcul et de guidage d'itinéraires

à vélo s'appuient sur OpenStreetMap : un projet international ayant pour but de créer une carte libre.

Parallèlement, Angers Loire Métropole est engagée dans un projet de territoire intelligent afin de mettre l'innovation au cœur de la ville durable et inclusive



# AXE 4

—  
**ACCOMPAGNER  
ET INCITER  
LES ENTREPRISES ET  
LES ÉTABLISSEMENTS**

## AXE 4

ACCOMPAGNER  
ET INCITER  
LES ENTREPRISES ET  
LES ÉTABLISSEMENTS

18

ENCOURAGER LES INNOVATIONS  
AU SERVICE DU VÉLO CONNECTÉ

Encourager les innovations au service du vélo connecté en accueillant et accompagnant les porteurs de projets d'objets connectés que ce soit au sein de WE Network ou de l'Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole (Aldev).

LES  
NOUVELLES  
ACTIONS

L'Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole (ALDEV)



Les entreprises et les porteurs de projets

2019  
2027

Les innovations liées au vélo sont porteuses d'emploi (logistique, équipements, nouvelles technologies de localisation, lutte contre le vol, stationnement, maintenance, etc.). Pour éclore et s'implanter sur le marché, les jeunes start-up ont besoin d'être accompagnées.

We Network est un accélérateur d'innovations industrielles. Implanté à Angers Loire Métropole,

il accompagne le développement de produits connectés. Ce hub concentre sur un même lieu l'ensemble des équipements (électronique hardware et software, plasturgie, mécanique et design) et des compétences nécessaires à la conception d'objets intelligents.

**AXE 4**

**ACCOMPAGNER  
ET INCITER  
LES ENTREPRISES ET  
LES ÉTABLISSEMENTS**



**19**

**LES NOUVELLES ACTIONS**

**PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'ÉMERGENCE D'ENTREPRISES À VÉLO VIA « LES BOÎTES À VÉLO »**

Promouvoir et soutenir l'émergence d'entreprises à vélo via la nouvelle association nationale « Les Boîtes à vélo ».



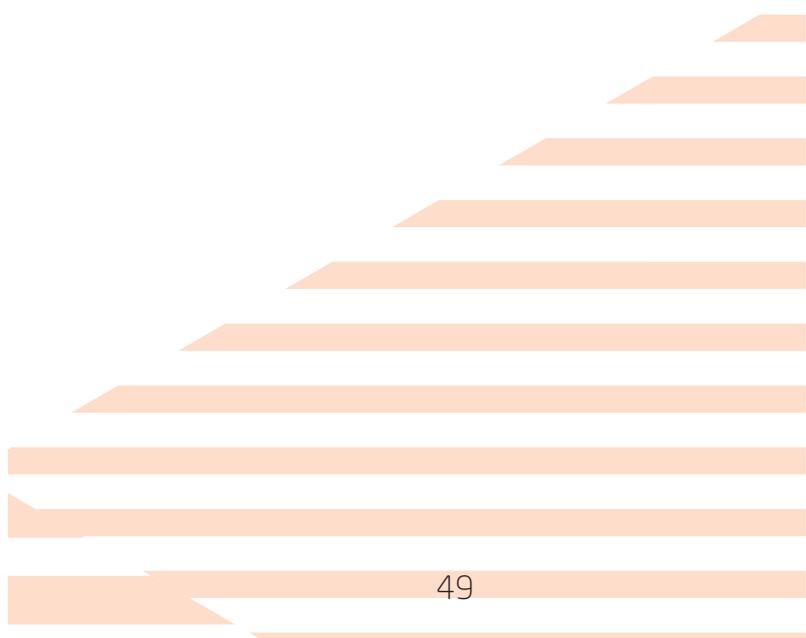
-  Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole
-  Petites entreprises
-  Angers Loire Métropole

..... **ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES** .....

L'utilisation professionnelle du vélo dans une ville s'applique à de nombreux segments d'activité : restauration mobile, jardinage et entretien public, artisans (plombier, assistance dépannage, électricien, etc.).

Des petites entreprises angevines ont fait le choix d'utiliser le vélo comme moyen de locomotion et de travail (vélos taxis, triporteurs de livraisons de colis, récupération de déchets

verts, artisans, jardiniers, paramédicaux, libraires, artistes...). Depuis 2017, certaines se sont regroupées au sein du collectif Les Boîtes à vélo. Cette association nationale, vient d'installer une antenne à Angers en 2017 après Paris, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Strasbourg et Tours. Le 1<sup>er</sup> congrès constitutif des Boîtes à vélos a eu lieu en 2019 à Angers et a regroupé une centaine d'entrepreneurs à vélo.



## AXE 4

ACCOMPAGNER  
ET INCITER  
LES ENTREPRISES ET  
LES ÉTABLISSEMENTS2019  
2027

20

OPTIMISER LA DISTRIBUTION DES LIVRAISONS  
À VÉLO : LA CYCLO-LOGISTIQUE

Optimiser la distribution des livraisons à vélo : la cyclo-logistique :

- Innover dans la gestion, la desserte et la distribution des livraisons en ville.
- Poursuivre le travail sur la localisation et l'aménagement des aires de livraison.



Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole



Petites entreprises



Angers Loire Métropole

LES  
NOUVELLES  
ACTIONS

La cyclo-logistique correspond à l'utilisation de vélos professionnels (vélos-cargo, biporteurs, triporteurs, cargocycles, vélos-remorques, quadricycles, etc.), avec ou sans assistance électrique, pour la livraison de marchandises. Elle permet de réduire les nuisances (émissions de polluants et de gaz à effet de serre, bruit, etc.) liées aux livraisons en ville et contribue au dynamisme économique en maintenant une accessibilité aisée du cœur d'agglomération.

Constituant un des moyens de transfert vers la livraison en mode doux, le développement de

ces moyens de livraison répond à des conditions spécifiques, liées à l'organisation de l'espace public mais aussi à la structuration des chaînes logistiques.

L'Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole mène un travail spécifique sur ce sujet avec l'ensemble des parties prenantes du territoire depuis 2017 qui a permis de dégager et de mettre en œuvre de nombreuses pistes de travail.

## AXE 4

ACCOMPAGNER  
ET INCITER  
LES ENTREPRISES ET  
LES ÉTABLISSEMENTS

21

LES  
NOUVELLES  
ACTIONSENCOURAGER LES ENTREPRISES  
À L'UTILISATION DU VÉLO POUR LEURS SALARIÉS

Encourager les entreprises à l'utilisation du vélo pour leurs salariés en créant un kit mobilité en lien avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole (Aldev) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour aider les entreprises à inciter leurs salariés à utiliser le vélo.

Ce kit « Plans de mobilité vélo » regroupera l'ensemble des informations et contacts locaux pour que les entreprises puissent :

- Mettre en œuvre le forfait mobilité durable (ou Indemnité kilométrique vélo -IKV) pour leurs salariés ;

- Créer du stationnement vélos qualitatif pour leurs salariés (programme Apprentissage et local vélo pour offrir une liberté de mobilité économe en énergie - Alvéole) ;
- Proposer une flotte de vélos pour leurs déplacements professionnels ;
- Proposer des séances d'apprentissage du vélo à leurs salariés ;
- Proposer des ateliers de révision des vélos, etc.



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



Les entreprises



ADEME, ALDEV et CCI

Le Plan de mobilité est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi relative à la Transition énergétique pour la

croissance verte (LTECV) oblige les entreprises de plus de cent salariés sur un même site, à élaborer un Plan de mobilité (PDM) et de le transmettre aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui sont autorités organisatrices du PDU.

## ANGERS LOIRE METROPOLE, EXEMPLAIRE DANS LE CADRE DE SON PLAN DE MOBILITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) oblige les entreprises de plus de cent salariés sur un même site, à élaborer un Plan de mobilité (PDM) afin de diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

Initié par la loi en 2015, le dispositif d'indemnité kilométrique vélo (IKV) ou forfait de mobilité durable donne la **possibilité aux entreprises de prendre en charge tout ou partie des frais engagés par le salarié pour ses déplacements à vélo ou à vélo à assistance électrique entre sa résidence habituelle et son lieu de travail.**

### Contexte local

Dans le cadre de son Plan mobilité, Angers Loire Métropole, en lien avec la Ville d'Angers et le centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers :

- ⊗ **Possède une flotte de vélos pour les déplacements professionnels.** Mutualisée, la flotte comprend 200 vélos classiques et à assistance électrique et est gérée par l'équipe de Vélocité.
- ⊗ **Forme ses agents à la sécurité à vélo :** en 2018, l'opération « Prév' en route » a permis de former 120 collègues aux déplacements à vélo en toute sécurité en milieu urbain.
- ⊗ **Propose l'indemnité kilométrique vélo (IKV).** Le montant de la prise en charge est fixé à 200 € par an pour les agents effectuant au minimum 80 % de leurs déplacements domicile-travail à vélo et à 100 € par an pour les agents effectuant 50 % de leurs déplacements domicile-travail à vélo. Ainsi, 250 agents ont bénéficié de l'IKV en 2018. Angers a été la première grande ville de France à annoncer en 2018, la mise en place de cette aide. Cette décision a marqué le début d'une mobilisation des collectivités pour le déploiement de l'IKV.

- ⊗ **Création d'un forfait mobilité durable pour tous les salariés** : Tous les employeurs privés et publics pourront contribuer aux frais de déplacements domicile-travail à vélo de leurs salariés sur une base forfaitaire allant jusqu'à 400 €/an en franchise d'impôt et de cotisations sociales. Cette contribution, appelée « Forfait mobilité durable » remplacera l'indemnité kilométrique vélo mise en place jusqu'à ce jour, afin de permettre une appropriation simplifiée par les employeurs en vue de sa diffusion. L'État travaillera avec les partenaires sociaux afin de permettre sa généralisation de fait, comme en Belgique où plus de 80 % des entreprises proposent aux salariés cyclistes un soutien de leur employeur. L'État généralisera la mise en place du forfait mobilité durable pour ses agents d'ici 2020, à hauteur de 200 €/an, et encourage l'ensemble des employeurs à s'inscrire dans cette dynamique.
- ⊗ **Le vélo est introduit dans le barème fiscal** : Le barème kilométrique fiscal sert notamment à rembourser les frais de déplacements des salariés effectués à titre professionnel avec un véhicule personnel. Un item « vélo » est introduit dans ce barème. Cette mesure témoigne de la prise en compte du vélo comme un mode de déplacement au même titre que la voiture et le deux-roues motorisé et simplifie le remboursement des déplacements professionnels effectués avec un vélo personnel (personnels d'aide à domicile ou de soins, salariés, employés d'entreprises de dépannage...). Date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- ⊗ **Soutien à l'achat de vélos à assistance électrique** (y compris les vélos cargos à assistance électrique) par le biais des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre d'une fiche d'opération standardisée CEE « vélo à assistance électrique » en cours de préparation, en vue d'une publication par arrêté fin octobre 2018.
- ⊗ **Soutien à la mise à disposition de flottes de vélos par les entreprises** : les entreprises ayant souscrit un engagement de location de vélos d'une durée égale ou supérieure à cinq ans (ou à trois ans pour les entreprises de moins de 10 salariés) pourront réduire de leur impôt sur les sociétés, les frais générés par la mise à disposition de vélos pour leurs salariés pour leurs trajets entre le domicile et le travail, dans la limite de 25 % des frais engagés pour l'achat ou l'entretien de la flotte de vélos ou vélos à assistance électrique. Date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

<sup>1</sup> Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

## AXE 4

ACCOMPAGNER  
ET INCITER  
LES ENTREPRISES ET  
LES ÉTABLISSEMENTS

22



LES  
NOUVELLES  
ACTIONS

## AIDER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À METTRE À DISPOSITION UNE FLOTTE DE VÉLOS POUR LEURS ÉTUDIANTS

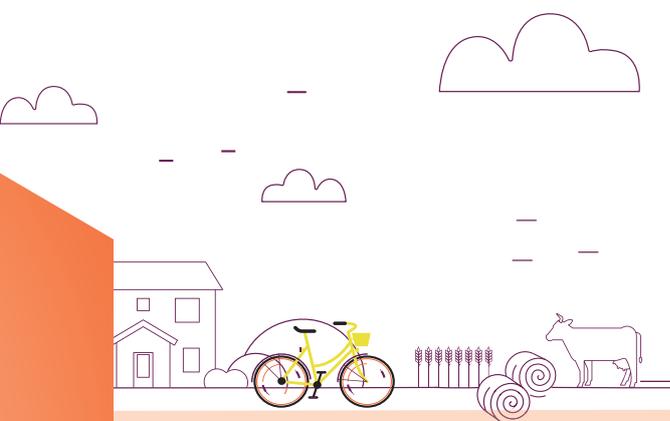
Aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre à disposition une flotte de vélos pour leurs étudiants en leur versant une subvention de 50 € / vélo.

2019  
2027

-  Angers Loire Métropole, direction Transports Déplacements
-  Les établissements d'enseignement supérieur
-  Angers Loire Développement (Aldev)

Second pôle universitaire des Pays de la Loire, la ville d'Angers compte près de 40 000 étudiants, ce qui la classe au 5<sup>e</sup> rang des villes les plus

étudiantes de France. En outre, 4 000 personnes travaillent dans l'enseignement supérieur.



# AXE 5

SUIVRE ET ÉVALUER  
LE PLAN VÉLO

## AXE 5

SUIVRE  
ET ÉVALUER  
LE PLAN VÉLO

23

MESURER LA PRATIQUE CYCLABLE  
GRÂCE AU COMPTAGE DES VÉLOS

Mesurer la pratique cyclable grâce au comptage des vélos pour :

- Améliorer les connaissances sur les pratiques de déplacements ;
- Évaluer l'impact des politiques mises en place en matière de déplacements ;
- Cibler les actions à mettre en œuvre pour améliorer les déplacements et la sécurité routière.

Définir au préalable :

- La localisation des points de comptages (goulot de trafic, axes stratégiques, etc.)
- Les modalités de comptages (comptage automatique et/ou manuel), etc.

Une hypothèse alternative dépendante du déploiement du territoire intelligent pourra se substituer aux comptages classiques ci-avant évoqués.



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements

2019  
2027

Le comptage vélo est un outil majeur d'évaluation et de planification d'une politique vélo. De nombreuses villes françaises ont déployé une stratégie de comptages en combinant le comptage manuel et automatique. Les lieux stratégiques sont généralement situés sur les goulots de trafic (franchissements

de fleuve ou de rivière, de périphérique, de voie de chemin de fer ou d'une artère menant à un pôle générateur de trafic). Cette stratégie ne permet pas de compter tous les cyclistes, mais elle donne une bonne visibilité des flux et des évolutions de fréquentation sur ces points de passages stratégiques.

### ..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES .....

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, des comptages vélos manuels sont réalisés depuis de nombreuses années mais pas de manière systématique et régulière, ce qui ne permet pas d'exploiter les données de manière efficiente.

Trois éco-compteurs ont été installés depuis 2016 sur la métropole afin de mesurer la fréquentation touristique

## AXE 5

SUIVRE  
ET ÉVALUER  
LE PLAN VÉLO

24



## ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VÉLO DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Cette évaluation permettra de :

- Mesurer au fil de l'eau les réalisations mises en œuvre ;
- Mesurer l'efficacité de ces actions sur le développement de la pratique du vélo ;
- Adapter les actions aux attentes des usagers du vélo ;
- Faire des zooms sur certains points qui méritent une attention particulière ;
- Associer les parties prenantes à l'évaluation.



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



## AXE 5

SUIVRE  
ET ÉVALUER  
LE PLAN VÉLO

25

POURSUIVRE LE DIALOGUE  
ET LA CONCERTATION AVEC LES COMMUNES,  
LES ASSOCIATIONS ET LES ACTEURS LOCAUX

- Poursuivre les réunions avec les associations d'usagers du vélo. Des réunions techniques mensuelles et trimestrielles avec les élus.
- Poursuivre la concertation avec les communes afin de suivre l'avancée de la mise en œuvre du Plan vélo d'Angers Loire Métropole.



Angers Loire Métropole,  
direction Transports Déplacements



Les associations et les acteurs locaux

2019  
2027

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES .....

Pour élaborer le plan vélo d'Angers Loire Métropole, une concertation a eu lieu à l'échelle de la Ville d'Angers via les conseils des citoyens de quartiers et des rencontres ont eu lieu avec les autres communes de la métropole.

Parallèlement, des rencontres avec l'association Place au vélo ont été organisées afin d'écouter leurs attentes et préconisations.





angers Loire  
métropole  
communauté urbaine

ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ  
Direction Transports Déplacements  
83 rue du Mail  
BP 80011  
49020 ANGERS Cedex 02